

Chapitre 3

Politiques économiques générales et innovation

Ce chapitre analyse les politiques générales qui agissent sur l'environnement socioéconomique et commercial du point de vue de l'innovation, depuis les politiques macroéconomiques jusqu'aux politiques de santé et d'éducation, en y incluant la réglementation sur les entreprises. La discussion est menée en termes généraux mais la façon dont ces politiques affectent l'innovation dans les entreprises agroalimentaires et les exploitations agricoles est plus particulièrement considérée.

Au niveau le plus large, l'existence de systèmes de gouvernance socioéconomique vigoureux et de politiques **macroéconomiques** stables induisant une croissance forte et des taux d'inflation peu élevés et stables est importante pour créer un environnement favorable à l'investissement dans les exploitations agricoles et dans les entreprises agroalimentaires qui cherchent à développer de nouveaux produits, adopter de nouvelles méthodes de production ou modifier leur organisation (OCDE, 2010a)¹.

Questions possibles sur la situation macroéconomique

- Quels sont les principaux enjeux structurels qui jouent sur vos perspectives de croissance économique et de productivité, y compris dans le secteur agroalimentaire ? Quel est le rôle de l'agriculture et de l'alimentation dans l'économie ?

Indicateurs possibles : PIB, consommation publique et privée, formation fixe de capitaux bruts publique et privée, investissement direct étranger (IDE), investissement national, inflation, productivité totale des facteurs (PTF), bilan des comptes courants, exportations et importations, taux de chômage, tous exprimés en taux de croissance annuelle en pourcentage ; part de l'agriculture dans l'économie (PIB, emploi), identifiée pour l'agriculture primaire, les industries d'amont et celles d'aval ; importations et les exportations des principaux produits agricoles et alimentaires.

De bons systèmes de **gouvernance** et des institutions de qualité offrent aux acteurs économiques l'assurance que les pouvoirs publics sont redevables, transparents et prévisibles. C'est une condition essentielle pour encourager les investissements publics et privés dans l'économie et pour permettre à ces investissements de réaliser les avantages escomptés, à la fois pour les investisseurs et pour le pays hôte. En outre, les systèmes de gouvernance jouent un rôle important pour remédier aux défaillances de marché et influencer le comportement des entreprises ainsi que le fonctionnement efficient des marchés des produits et des intrants.

L'**environnement réglementaire** agit de multiples façons sur l'innovation. Il influence la taille et le comportement des entreprises, ainsi que les marchés d'entrants et de produits. Les pouvoirs publics jouent un rôle important en termes de fixation des normes et de réduction de la charge administrative. La réglementation vise à remédier aux défaillances du marché et à améliorer le bien-être. Elle a pour fonction intrinsèque de réduire les risques pour les acteurs économiques et l'environnement, tandis que l'innovation est axée sur la prise de risques.² Pour maintenir l'équilibre entre risques et innovation, les pouvoirs publics devraient promouvoir l'innovation au moyen d'incitations commerciales et d'approches finalisées en développant une réglementation adaptée. Ils devraient aussi mettre au point des outils d'évaluation et de gestion des risques. Une réglementation inadaptée peut retarder les progrès scientifiques, empêcher les transferts de technologie et imposer des coûts de transaction trop élevés aux organisations. Les réglementations applicables aux **entreprises**, comme les conditions d'entrée et de sortie (faillite) du marché, et le fardeau réglementaire en général influent sur la décision des entreprises d'investir dans l'innovation. Une réglementation commerciale contraignante limite le changement des systèmes de production et de commercialisation. Des coûts d'entrée et de sortie peu élevés favorisent la création de jeunes entreprises innovantes. La définition et l'application effective des droits de propriété sont indispensables à l'investissement privé. Les mesures de renforcement de l'exécution des contrats contribuent également à améliorer l'environnement des entreprises en le rendant plus propice à l'innovation. Les réglementations mises en place dans divers domaines de l'action publique affectent l'innovation. La protection des **droits de propriété intellectuelle (DPI)**, qui assure à l'investissement privé en faveur de l'innovation un rendement sur le marché, est particulièrement importante pour l'innovation. Elle est abordée plus loin au chapitre 5. Les réglementations et mesures fiscales concernant spécifiquement l'agriculture sont analysées ci-après dans le chapitre 4.

Questions possibles sur la gouvernance et l'environnement réglementaire

- Dans quelle mesure les règles et le processus de réglementation sont-ils transparent, clairs et prévisibles pour les acteurs nationaux et étrangers ? Comment les incidences de la réglementation sont-elles évaluées lors de l'élaboration ou de la réforme des réglementations ? Ces évaluations prennent-elles en compte les incidences sur les zones rurales ou le secteur agricole ?

Indicateurs possibles : mesure de la réglementation des affaires - *Doing Business Indicators* (enregistrement des titres de propriété, application des contrats).

Les politiques et les réglementations qui facilitent le fonctionnement des **marchés financiers**, notamment celles qui s'appliquent au capital-risque et à l'investissement direct étranger, contribuent également à faciliter l'investissement dans l'innovation. Des taux d'intérêt peu élevés, en particulier, facilitent l'innovation dans les entreprises en abaissant le coût de l'investissement et du capital de R-D (OCDE, 2010a). Le rôle des marchés boursiers est important au regard de la création d'entreprises et de l'innovation. Des marchés financiers efficaces permettent d'accorder des capitaux à des projets innovants à rendement élevé, y compris dans le secteur agricole et agroalimentaire. L'amélioration des normes d'information financière applicables aux entreprises pourrait stimuler l'accès au capital en aidant les investisseurs à mieux évaluer les gains futurs et les risques d'investissement, et en permettant ainsi aux entreprises innovantes de s'assurer un financement à un coût moindre. Les garanties de crédit octroyées par les pouvoirs publics peuvent faciliter l'accès à un financement extérieur en constituant pour les prêteurs une assurance contre les risques de défaillance, mais les données à cet égard sont encore peu nombreuses et mitigées. Le capital-risque³ constitue une importante source de financement aux phases d'amorçage, de démarrage et de croissance des entreprises innovantes dans les secteurs à forte croissance. Le soutien apporté au capital-risque par les pouvoirs publics devrait viser les situations où les risques sont les plus élevés, par exemple les entreprises de plus petite taille ou la phase initiale de développement, et les domaines nouveaux pour lesquels il est difficile d'obtenir d'autres sources de financement (OCDE, 2010a). Les investisseurs providentiels (*business angels*)⁴ peuvent aussi contribuer de façon importante au financement des premières phases. Le nombre de réseaux d'investisseurs providentiels augmente dans beaucoup de pays de l'OCDE.

Questions possibles sur les politiques et les réglementations relatives aux marchés financiers

- Quel est la situation de concurrence dans le secteur financier formel, y compris dans les zones rurales ? Quelles sortes de produits financiers sont proposées aux petites, moyennes et grandes entreprises, y compris les entreprises agricoles et agroalimentaires ?

Indicateurs possibles : données d'enquête sur les entreprises cherchant des financements (par secteur) et taux de succès ; part des ménages ayant accès à un compte bancaire ; données d'enquête sur la part des ménages faisant appel à des institutions financières formelles pour emprunter.

Les **politiques fiscales** sont utilisées pour financer les dépenses publiques, notamment les investissements de R-D, et atteindre certains objectifs socio-économiques. Elles pèsent sur la décision des entreprises et des ménages de faire des économies ou d'investir dans le capital matériel et humain, et agissent par conséquent sur l'innovation. Certains pays soutiennent directement l'innovation en faisant bénéficier les investissements de R-D privée ou les jeunes entreprises innovantes d'un régime fiscal préférentiel. Les politiques fiscales peuvent aussi mettre en place des incitations à adopter certaines technologies ou pratiques plus écologiques en prévoyant, par exemple, des allègements fiscaux pour la R-D environnementale (OCDE, 2013) ou l'achat de produits plus respectueux de l'environnement (automobiles), ou en taxant plus fortement les technologies polluantes (principe du « pollueur payeur »). Les dispositions

fiscales s'appliquant à la R-D peuvent aussi être considérées comme un élément des politiques de l'innovation (voir chapitre 5).

Questions possibles sur la politique fiscale

- Quelles dispositions **fiscales** s'appliquent aux entreprises, y compris celles agricoles et agroalimentaires, et pourraient encourager ou décourager les investissements (revenu, propriété, chiffre d'affaire, importations et exportations) ? Existe-t-il des taux d'impositions particuliers pour les investissements en R-D ?

Indicateurs possibles : taux d'imposition ; taux préférentiels ; nombre d'entreprises bénéficiaires.

Les **politiques de la concurrence** ont également des incidences sur l'innovation. D'un côté, la concurrence incite les entreprises à innover pour rattraper ou prendre de l'avance sur leurs concurrents ; de l'autre, l'acquisition d'un certain pouvoir de marché peut stimuler l'investissement dans l'innovation en facilitant le recouvrement des dépenses engagées en ce sens et la gestion du risque financier. Par conséquent, les politiques de la concurrence doivent à la fois viser à récompenser de manière adéquate l'innovation, tout en maintenant les pressions concurrentielles de nature à inciter les entreprises à produire, mettre en œuvre et diffuser l'innovation (OCDE, 2006b). Ces politiques doivent aussi rendre possible et encourager la collaboration, dont le rôle est indispensable dans les domaines d'innovation complexes comme celui des biotechnologies. L'obligation de céder des licences d'exploitation, en tant que mesure anti-trust, doit en particulier être maniée avec prudence, car elle peut avoir pour effet de dissuader de nouvelles innovations. La collaboration entre producteurs peut avoir des effets à la fois positifs et négatifs. Les coopératives agricoles ont la capacité de poursuivre des fins favorables à la concurrence et d'améliorer l'efficacité, alors que les activités communes peuvent pénaliser les consommateurs lorsqu'elles se concentrent sur la fixation des prix et des quantités et qu'il y a peu de concurrence de la part des substituts proches (il s'agit alors de cartels). Les autorités de la concurrence ont donc un rôle important à jouer dans le secteur agroalimentaire.

Questions possibles sur la politique de la concurrence

- Dans quelle mesure la politique de la concurrence encourage et protège les processus concurrentiels ? Les marchés des produits et des intrants sont-ils compétitifs ? Quelles sont les responsabilités de l'agence en charge de la gestion et de l'application des règlements sur la concurrence ? Ces règles générales s'appliquent-elles aux entreprises agricoles et agroalimentaires ?

Indicateurs possibles : indicateurs de réglementation des marchés de produits de l'OCDE ; Indicateurs ; indicateurs de réglementation et de politique de la concurrence de l'OCDE.

L'**ouverture des échanges et de l'investissement** est aussi propice à l'innovation dans la mesure où elle assure aux innovateurs et aux consommateurs l'accès à un marché plus étendu, et elle favorise la croissance économique et la création d'emplois. Elle facilite également la diffusion des connaissances, des technologies et des pratiques via les importations de biens et de services, les flux d'investissement, la mobilité des salariés et la collaboration transnationale dans la recherche et l'innovation (OCDE, 2006b). La mobilité internationale des chercheurs qualifiés, les entreprises multinationales et l'innovation ouverte constituent d'importants vecteurs du transfert de connaissances. L'allègement des restrictions pesant sur l'investissement direct étranger peut favoriser les transferts d'innovation au niveau transnational (Jaumotte et Pain, 2005). Les répercussions internationales de l'innovation ne doivent pas dissuader les pays d'investir dans la R-D. Ces répercussions exigent, en particulier, la présence de spécialistes bien formés dans chaque pays. Cependant, un certain degré de spécialisation, ainsi que la mise à profit des complémentarités, peuvent se révéler efficaces. Les politiques commerciales affectent également l'innovation dans les industries

d'amont et d'aval de la filière alimentaire via leur incidence sur le coût des intrants d'origine nationale et internationale.

Questions possibles sur politique commerciale

- Dans quelle mesure la politique **commerciale** restreint les échanges ? Dans quelle mesure les procédures douanières et frontalières sont-elles conçues et mises en œuvres pour apporter cohérence, prévisibilité, simplicité et transparence ?

Indicateurs possibles : ouverture des échanges (somme des exportations et des importations de biens et services en proportion du PIB) ; tarifs douaniers de la nation la plus favorisée (NPF) ; commerce en pourcentage du PIB ; indice du poids des procédures douanières ; indicateurs de réglementation des marchés de produits de l'OCDE.

Questions possibles sur la politique relative aux investissements

- Les lois et réglementations relatives aux **investissements** et aux investisseurs sont-elles claires, transparentes, facilement accessibles et évitent-elles d'imposer une charge inutile aux entreprises et à la société ? Les pouvoirs publics disposent-ils d'un mécanisme pour passer en revue régulièrement les coûts des restrictions à l'investissement (promotions) au regard de leur objectif ? Quels mécanismes de règlement des différends ont-ils été établis pour assurer une protection la plus large possible aux investisseurs à un coût raisonnable ?

Indicateurs possibles : stocks d'investissement direct étranger (IDE) en pourcentage du PIB ; indice de restriction de l'IDE de l'OCDE ; indicateurs de réglementation des marchés de produits de l'OCDE ; flux entrants d'investissements nationaux et étrangers (agriculture, industrie et services) ; taux marginal du quotient produit sur capital (agriculture, industrie et services).

L'investissement dans l'**infrastructure** matérielle et l'infrastructure de savoir, depuis les systèmes d'information, de communication et d'électrification jusqu'aux équipements de transport, est nécessaire à l'ensemble de la croissance et du développement, car il contribue à l'amélioration de l'environnement des entreprises et de l'innovation, et facilite le commerce intérieur et extérieur (pour plus de détails sur l'infrastructure de savoir, voir chapitre 5). Les infrastructures sont essentielles pour apporter des services sociaux importants comme la santé et l'éducation, et pour y accéder. Elles jouent un rôle déterminant pour renforcer les liens entre les agriculteurs et les marchés, encourager les investissements dans les techniques et les produits innovants, réduire les gaspillages alimentaires, accroître la productivité agricole et augmenter les profits.

Les politiques de développement rural visant à améliorer les **infrastructures rurales et de commercialisation**, notamment les moyens de transports et de communication, peuvent aussi favoriser le bon fonctionnement des marchés d'intrants et de produits : elles peuvent contribuer à réduire les coûts de transport des intrants et des produits agricoles achetés, à améliorer l'accès aux intrants et aux marchés de consommation, et donc à accroître l'investissement en faveur de l'innovation agricole. De ce point de vue, les infrastructures d'irrigation présentent une importance particulière pour l'agriculture, qui est souvent grosse utilisatrice d'eau d'irrigation.

Les mesures de développement rural de portée plus générale affectent aussi l'innovation agricole. Les opportunités d'emploi en dehors des exploitations, sur le marché du travail rural, élargissent les choix de systèmes de production qui s'offrent aux agriculteurs, atténuent les risques en termes de revenus et facilitent l'investissement agricole. Les politiques rurales englobent également la fourniture de services tels que les services bancaires, postaux et de communication à haut débit, qui sont indispensables au fonctionnement des entreprises agricoles. Le rôle des services de TIC ne saurait être sous-estimé à cet égard car ces services permettent, entre autres choses, un meilleur accès à l'information sur les marchés et les

technologies. Les politiques rurales peuvent aussi attirer des industries innovantes en amont et en avant et contribuer à améliorer l'image d'une région, ce dont les produits agricoles peuvent bénéficier. En réduisant les inégalités en matière de développement économique et d'accès aux services entre régions, les politiques de développement rural améliorent la diffusion de l'innovation.

Questions possibles sur les infrastructures et les politiques rurales

- Comment les priorités en matière d'infrastructure sont-elles identifiées et mises en œuvre ? Les pouvoirs publics disposent-ils de lignes directrices claires et de procédures transparentes pour le financement public des infrastructures pour l'agriculture ? A-t-il mis en place des incitations pour amener les investisseurs privés à investir dans des projets infrastructurels comme les routes secondaires ? Existe-t-il des lignes directrices particulières qui régissent les partenariats publics-privés dans les projets d'infrastructure ?
- Une attention particulière a-t-elle été portée aux besoins des zones rurales ou du secteur agricole ? Les producteurs et les autres agents des zones rurales ont-ils facilement accès à l'information sur les marchés à termes, les agro-fournisseurs, les consommateurs et les acheteurs ?
- Des dispositifs ont-ils été mis en place pour assurer la cohérence entre les politiques d'infrastructure, les politiques de développement rural et les politiques agricoles ?

Indicateurs possibles : indice de compétitivité de l'infrastructure (qualité de l'infrastructure portuaire) ; trafic portuaire des conteneurs ; extension de l'infrastructure rurale : densité routière, irrigation, électricité, TIC (téléphone, systèmes de communication à haut débit), marchés de gros ; extension des services publics : banques, téléphones portables, poste, éducation, santé, etc. (part du territoire ou de la population bénéficiaires ; service par habitant).

Les **politiques du marché de l'emploi** affectent la composition de l'emploi, facilitent la mobilité des travailleurs d'un secteur à l'autre et influent sur les choix de production (des politiques de l'emploi trop rigides, par exemple, peuvent restreindre la mobilité des salariés). Elles contribuent notablement à faciliter l'ajustement structurel, notamment lors du remembrement des exploitations, en créant des emplois permettant d'absorber le surplus de main d'œuvre agricole. De la même façon, les politiques agissant sur le marché au regard d'autres facteurs de production peuvent affecter le type d'innovation produite et adoptée, ainsi que son impact sur la composition des intrants. L'innovation agricole est évidemment sensible aux **politiques foncières**, et aux systèmes de droits de propriété foncière, qui s'expriment notamment sous la forme de lois de succession, d'impôts fonciers et de réglementation des transactions foncières et qui, dans certains pays, incluent des dispositions spécifiques pour les terres agricoles (OCDE, 2005).

Questions possibles les politiques du travail et foncière

- Existe-t-il des dispositions particulières pour la création d'emploi et pour faciliter l'ajustement de la main d'œuvre dans les secteurs en déclin vers ceux en croissance ? Dans quelle mesure les règles et les processus de migration assurent-ils que la demande en main d'œuvre du marché est remplie ?
- Quelles sont les règles régissant la propriété foncière et les transferts fonciers ? Existe-t-il des règles particulières pour les terres agricoles ?

Indicateurs possibles : indice des lois de protection de l'emploi (EPL) ; taux d'émigration des personnes avec une éducation de niveau tertiaire en pourcentage de l'ensemble de cette population ; part des terres agricoles en location ; nombre de transactions foncières en pourcentage de la superficie agricole totale.

L'impact des politiques de l'**éducation** sur l'innovation est de trois ordres. Premièrement, un haut niveau d'éducation générale et scientifique facilite l'acceptation de l'innovation technologique par les consommateurs et l'ensemble de la société. Deuxièmement, les systèmes d'innovation exigent des chercheurs, des enseignants, des agents de diffusion et des producteurs bien formés pour assurer le développement d'innovations pertinentes. Troisièmement, il est généralement plus facile pour les producteurs disposant d'un bon niveau d'éducation générale, commerciale et technique d'adopter certaines innovations technologiques. Promouvoir la créativité et l'esprit d'entreprise dans l'éducation est aussi tout à fait important, de même que l'amélioration de la santé de la population : une force de travail en bonne santé (et bien formée) sera plus productive, aura de meilleures opportunités d'emploi et de meilleurs revenus, et sera donc aussi plus flexible et mieux à même d'accueillir positivement l'innovation.

On ne saurait sous-estimer le rôle des pouvoirs publics dans la diffusion d'une **information** équitable sur les coûts et les avantages de l'innovation auprès des producteurs et des consommateurs, ainsi que dans l'ensemble de la société. Ce rôle peut d'ailleurs être considéré comme un élément des politiques d'innovation (chapitre 5). Le chapitre suivant montre l'impact potentiel sur l'innovation des **politiques industrielles ou sectorielles**, à savoir ici les politiques agricoles.

Questions possibles sur les politiques d'éducation, de santé et d'information

- Quelles sont les caractéristiques du système d'éducation et de formation ? Quelle est la place de la science dans l'éducation formelle ? Existe-il des programmes de promotion des formations de reconversion ?
- Quelles sont les caractéristiques du système de santé publique, en termes d'extension et d'accessibilité ? Quels mécanismes sont en place pour évaluer les dépenses de santé publique et les résultats en matière de santé ?

Indicateurs possibles : taux de participation scolaire au niveau primaire, secondaire et tertiaire (% du total) ; part de la population avec une éducation tertiaire ; productivité de la main d'œuvre (agriculture, industrie et services) ; ensemble des dépenses publiques de santé et d'éducation en pourcentage du PIB.

Les **politiques de la consommation et de l'environnement** présentent souvent une forte composante réglementaire visant à protéger les consommateurs ou l'environnement, et facilitent l'acceptation de l'innovation par les consommateurs et la société (par exemple, des **normes** applicables dans le domaine de l'industrie, de la santé ou de l'environnement). Les réglementations mises en place dans ce contexte agissent fortement sur l'adoption de l'innovation. Elles peuvent affecter l'adoption de systèmes de production spécifiques, notamment en réglementant les caractéristiques des intrants, des techniques et des produits. Lorsqu'elles présentent un caractère trop contraignant, certaines réglementations, en particulier celles qui s'appliquent aux produits et aux procédés, peuvent freiner l'innovation. Ce peut être le cas lorsque des mesures restrictives définissent des techniques de production trop précisément. Les normes en vigueur devraient encourager le secteur privé à innover et à recourir aux technologies et aux approches les mieux adaptées, sans imposer de méthodes spécifiques, en ciblant par exemple la performance sanitaire ou environnementale désirée plutôt qu'en définissant la méthode pour les obtenir. L'expérience montre que, pour créer un environnement réglementaire adapté, les approches neutres sur le plan technologique et fondées sur la science sont en général les plus efficaces pour diffuser l'innovation et les moins à même de fausser le marché. Les procédures d'autorisation des intrants et des produits sur le marché devraient, en particulier, être transparentes, basées sur des données scientifiques indépendantes et une gestion des risques appropriée, et assez rapides afin de faciliter l'innovation et l'acceptation par la société. La politique environnementale concerne un certain

nombre de questions qui affectent l'agriculture comme le changement climatique, la préservation de la diversité biologique, la politique énergétique durable, et la conservation des forêts, des mers et des sols, entre autres choses. De même, les réglementations sanitaires englobent les questions d'innocuité des produits alimentaires.

Questions possibles sur les politiques de la consommation et environnementale

- Les politiques, législations et réglementations **environnementales** actuelles permettent-elles d'assurer effectivement une utilisation durable des ressources naturelles, en particulier en établissant des normes environnementales claires demandant une évaluation indépendante des impacts et assurant que la valeur attribuée au capital naturel reflète bien sa vraie valeur en termes de rareté ? Prennent-elles en compte les spécificités du secteur agricole ?

Indicateurs possibles : total des émissions de gaz à effet de serre ; données sur l'utilisation et la répartition des terres ; mesure de la qualité de l'eau ; part des dépenses publiques allouées à l'environnement par catégorie (par exemple dépenses de préservation de la biodiversité) ; dépenses environnementales privées ; part de la population raccordé au traitement public des eaux usées ; production, exportations et importations de déchets dangereux ; recette des taxes environnementales ; soutien au secteur de l'énergie ; pollution (émissions de CO₂ provenant de l'utilisation énergétique, émissions de SO_x et de NO_x) ; utilisation des ressources (abstractions d'eau, déchets communaux par tête, productivité des matières, utilisation d'engrais azotés, utilisation de pesticides).

Notes

1. La discussion générale dans ce chapitre s'appuie sur la Stratégie de l'OCDE pour l'innovation (OCDE, 2010a, b), tandis la discussion concernant plus particulièrement l'agriculture, ainsi que les questions et indicateurs proposés sont tirés du rapport d'étape pour la présidence mexicaine du G20.
2. L'innovation dans les pratiques agricoles comme par exemple l'irrigation ou l'adoption de semences résistantes à la sécheresse aide néanmoins les agriculteurs à contrôler les risques biologiques et climatiques.
3. Le capital-risque est une forme d'investissement privé. Le rendement de ce type d'investissement est lié à la vente d'une société (vente à, ou fusion avec, une autre entreprise) ou à un premier appel à l'épargne lorsqu'une entreprise est autorisée à offrir ses actions au grand public en bourse. Les fonds de capital-risque ne constituent pas seulement une source de financement mais conseillent également les sociétés qui bénéficient de leurs investissements (G20, 2012).
4. Un investisseur providentiel est généralement un entrepreneur expérimenté qui apporte son soutien à une entreprise ou à un concept commercial à une étape très précoce de leur développement.



Extrait de :

Agricultural Innovation Systems

A Framework for Analysing the Role of the Government

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264200593-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Politiques économiques générales et innovation », dans *Agricultural Innovation Systems : A Framework for Analysing the Role of the Government*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264200661-5-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.